

Le Président,

Châteauroux, le 27 septembre 2024

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

De façon exceptionnelle en 2024, la campagne de promotion interne a été organisée en deux sessions pour permettre aux secrétaires de mairie, dorénavant appelée secrétaires générales (aux), de bénéficier des dispositions de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser leur métier et ouvrant droit à un dispositif spécifique de promotion interne au grade de Rédacteur.

Ainsi, les listes d'aptitudes ont été établies pour la première session au 1^{er} août 2024 pour les grades d'Attaché, d'Ingénieur, d'Animateur, d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, de Technicien et d'Agent de Maîtrise.

La seconde session concernera l'accès au cadre d'emplois des Rédacteurs avec deux voies d'accès :

► **La promotion interne au choix de Rédacteur Territorial ou Rédacteur Territorial principal de 2^{ème} classe par examen**

En 2024, 5 postes sont ouverts à la promotion interne au choix dans le cadre d'emplois des Rédacteurs.

► **La promotion interne au grade de Rédacteur des secrétaires généraux de mairie**

Le décret n° 2024-826 prévoit des dispositions temporaires de promotion interne vers le grade de Rédacteurs pour les fonctionnaires des grades d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} et principal 1^{ère} classe, comptant au moins 4 ans de services publics dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants. Ce dispositif exceptionnel de promotion interne est sans contingentement. La note ci-jointe détaille le dispositif.

Pour mémoire, et pour toutes les voies d'accès, la **proposition à la promotion interne est un dispositif dérogatoire au concours, liée à la valeur professionnelle de l'agent**, implique que le candidat proposé soit en capacité de réaliser les missions qui relèvent du cadre d'emplois supérieur pour lequel il est proposé. Ainsi, la promotion interne n'est pas un droit lié à l'ancienneté ou aux missions et **l'autorité territoriale dispose du libre choix de proposer ou non un agent à la promotion interne suivant ses aptitudes et sa manière de servir.**

Les modalités pour accéder à la promotion interne au cadre d'emplois de Rédacteur sont les suivantes :

Le dépôt des candidatures se déroulera du mardi 1^{er} octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 (17h)

Afin de proposer un agent à la promotion interne, l'autorité territoriale doit compléter un dossier, transmis par voie dématérialisée, sur le site du Centre de Gestion. Aucun dossier papier sera examiné et j'attire votre attention sur le fait que les dossiers déposés seront analysés dans l'état : il ne sera demandé aucune pièce complémentaire.

Le mot de passe ci-dessous devra être renseigné pour accéder au dispositif de dépôt de dossier de promotion interne :

RedacteurR2024

Je vous invite à prendre connaissance des documents en pièces jointes pour vos propositions 2024 :

- ▶ Les lignes Directrices de Gestion pour la promotion interne définies par arrêté n°AG-21-2023 du 20 mars 2023.
- ▶ La fiche de proposition à la promotion interne de Rédacteur et Rédacteur principal de 2ème classe par examen – voie au choix
- ▶ La fiche de proposition à la promotion interne de Rédacteur des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 2 000 habitants.
- ▶ La note sur les critères de la promotion interne dérogatoire réservée aux secrétaires généraux de mairie.
- ▶ Le tableau des pièces justificatives

Le Centre de Gestion vous accompagne pour la mise en œuvre de l'évolution de carrière de vos agents : ainsi une liste des agents remplissant les conditions de promotion interne au grade de Rédacteur au choix peut vous être transmise sur demande par courriel à polecARRIERES@CDG36.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Xavier Elbaz".

Xavier ELBAZ